



# BRANCHE ET VOUS



**Union Fédérale des Retraités**



**FGA**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**N°1  
Janvier  
2018**

## ÉDITO

**Emmanuel DELETOILE**  
Secrétaire National



Tout d'abord j'ai le plaisir de vous souhaiter, en mon nom mais aussi au nom de la fédération et du bureau de l'UFR, une belle et bonne année 2018 pour vous-même, mais aussi pour toutes celles et ceux qui vous sont chers.

2018 sera l'occasion de commencer à mettre en application nos résolutions de congrès. Concernant l'UFR, si le congrès n'a pas validé le passage automatique et systématique des retraités à la SSR et à l'UTR, il a cependant consacré que la proposition de passage devait être systématiquement faite. Dès maintenant le bureau de l'UFR va s'atteler à proposer au conseil fédéral un kit permettant aux syndicats et aux SSR de se coordonner de manière optimum afin de réussir ce passage des retraités vers leurs structures fédératives, évitant ainsi que la très grande majorité des adhérents actifs ne brise le lien qui les relie à la CFDT à la cessation de leur activité professionnelle.

J'ai toute confiance en la capacité de votre bureau fédéral pour bâtir des outils efficaces et originaux !

## SOMMAIRE

Billet de Suzanne .....	2
Un mandat de conseiller fédéral vient de s'achever .....	4
Bienvenue au congrès de la FGA-CFDT .....	6
Interview de Patrick Massard.....	8
Déclaration de l'UFR-FGA à l'UCR.....	10
Environnement, Santé Présentation d'un livre .....	12
Article sur le vieillissement démographique .....	13
Les jeunes générations seront durement touchées par le vieillissement démographique et la montée des inégalités .....	13
Vie des sections .....	15
Section Syndicale des Retraités des Vosges.....	15
Déclarations de la commission exécutive CFDT Retraités.....	16

**Fédération  
Générale de  
l'Agroalimentaire  
CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris CEDEX 19  
Téléphone: 01 56 41 50 50  
Télécopie: 01 56 41 50 30  
E-mail: fga@cfdt.fr

# Billet de Suzanne

---

Chers et adhérent(e)s et militant(e)s,

Nous voilà une fois de plus au début d'une nouvelle année que je vous souhaite heureuse, et plus sereine que celle vécue en 2017.

Année 2017 qui fut une année tumultueuse du début jusqu'à la fin, élection présidentielle, élection législative, loi du travail, augmentation de la CSG pour les retraités, augmentation des soins médicaux et (dernière nouvelle il y a des médecins généralistes qui font maintenant payer la prise de rendez-vous à raison de 4 euros), de plus en plus de nouveaux pauvres et de chômeurs, la fin des contrats aidés et, comble, des panneaux publicitaires proposant la prostitution aux étudiants devant l'entrée des Facs. Où est passée la France généreuse, riche d'une culture ouverte à tous !!!

Soyons vigilants et attentifs à tout ce qui se passe autour de nous. Nous, retraités, nous savons qu'aujourd'hui plus que jamais nous sommes sollicités par l'intergénérationnel. Nous sommes peut-être parmi les dernières générations à pouvoir aider financièrement nos petits-enfants dans leur vie quotidienne, ainsi que nos parents quand la perte d'autonomie entraîne une installation en maison de retraite.

Etant 16 millions de retraités pour 27 millions de salariés, nombre qui va encore augmenter durant les 5 années à suivre (suite du baby-boom), il faut que nous réagissions différemment. Aider est louable, seulement cela n'est pas une solution pérenne. **Nous devons exiger un travail pour tous** avec un salaire raisonnable, seule solution qui permette de relancer la machine pour le bien de toutes les générations confondues.

Pour 2018, je souhaite que nos petits-enfants aient un avenir heureux devant eux, qu'ils aient les moyens de faire des études sans être obligés de subir ce genre de publicité infamante ; que l'apprentissage reprenne ses lauriers car cette voie est une voie aussi valorisante que celle des Facs, et que les deux voies aboutissent sur un travail stable ; des soins de qualité pour tous, jeunes et vieux ; une meilleure prise en charge de la santé et de la perte d'autonomie, du répit pour les aidants familiaux, ainsi qu'une formation appropriée pour tout le personnel travaillant en EHPAD ; un pouvoir d'achat raisonnable pour tous.

**Un toit pour tout le monde car des enfants qui dorment dans la rue ce n'est pas acceptable**

Etre syndiqué et rester syndiqué est la seule façon de faire avancer les droits de tous. Nous sommes une des seules forces d'opposition avec nos 860.000 adhérents. Nous devons être conscient qu'aucun des partis politiques de notre pays ne compte autant d'adhérents, soyons fiers de ce que nous sommes et des valeurs que nous représentons, et essayons de transmettre cela à nos enfants et petits-enfants et n'ayons pas peur de proposer le développement.

**Comme dirait Coluche « On compte sur vous ».**

**Et pour terminer je vous souhaite une très bonne santé ce qui est notre plus grande richesse et n'hésitez pas à saisir chaque petit bonheur qui passe. Merci de votre fidélité à notre organisation.**

Voilà mes cher(e)s ami(e)s, je vous souhaite un heureux Noël au sein de vos familles, un mois de décembre serein et surtout n'oubliez pas qu'à partir d'un certain âge il faut saisir chaque petit bonheur qui passe. Je terminerais en vous souhaitant une très bonne santé, ce qui est notre plus grande richesse, une belle année 2018, et merci pour votre fidélité à notre organisation.

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE et CARPE DIEM**

Suzanne Fratto  
Secrétaire du Bureau de l'UFR

# Un mandat de conseiller fédéral vient de s'achever

---

Il y a 4 ans, lors de la préparation du congrès de Toulouse, j'ai accepté d'être l'un des deux candidats du quatrième collège, celui de l'Union Fédérale des Retraités de la FGA. Nous étions un candidat et une candidate pour deux postes à pourvoir. Le suspense n'a pas été insoutenable et nous avons été élu(e)s, nos camarades salariés ayant voté massivement pour nous. Une première étape était franchie.

Être élu au Conseil Fédéral n'est pas une fin en soi mais le début d'un mandat qu'il faudra assumer. Un mandat qui demande un investissement personnel certain. Je ne voulais pas être un « figurant » mais bien un acteur ayant des choses à dire et à faire. En tant que doyen d'âge ma première action a été de présider la première réunion du conseil fédéral nouvellement élu. Il s'agissait de procéder à l'élection de la Commission Exécutive, du Secrétaire Général et du Trésorier, rien que ça. Un peu d'émotion quand même, la crainte de mal faire peut-être. Rien de tout cela et j'ai eu un réel plaisir à féliciter nos heureux élus et réélus.

Il s'agit maintenant de faire vivre la résolution générale adoptée à une très large majorité. Quatre années de travail nous attendent. Il ne suffit pas d'adopter un texte mais il faut tenir les engagements pris. En tant que retraité depuis plusieurs années, j'avoue avoir eu du mal lorsqu'en réunion de Conseil Fédéral ont été traités des thèmes souvent très techniques et que seuls les initiés peuvent maîtriser. Je me suis donc particulièrement concentré sur ce que je sais faire. Je veux parler du développement.

Développer la FGA est un impératif pour nous tous. Aucun élu, aucun militant ne doit penser que c'est aux autres de proposer l'adhésion. Chacun à son niveau doit participer à cette tâche que ce soit dans les sections ou les syndicats. Les responsables du développement doivent être les meneurs, les initiateurs d'actions mais ils ne doivent pas être les seuls à s'engager dans ce combat de tous les jours. S'ils ne sont pas entourés d'une équipe motivée, ils risquent de se démobiliser si le succès n'est pas au rendez-vous. Un développement soutenu est la clé du succès de la FGA. Sa bonne santé financière et son autonomie en dépendent.

Développer un syndicat veut dire faire adhérer de nouveaux salariés. C'est la base de tout. Encore faut-il que les départs en retraite et autres démissions pour changement de carrière professionnelle ne viennent annuler les efforts fournis. Si les départs sont supérieurs aux adhésions il n'y a pas de réel développement. La solution de facilité serait alors de garder les retraités le plus longtemps possible. C'est se voiler la face et se préparer des lendemains difficiles. Un retraité, s'il ne trouve pas dans sa structure les réponses à ses questions de retraité, ne restera pas très longtemps et démissionnera tôt ou tard. Il y a moyen d'éviter cela en laissant les militants retraités s'occuper de ces adhérents qui se sentent de moins en moins à l'aise dans leur syndicat de salariés. L'UFR est là pour les accueillir, les renseigner et les accompagner dans leur nouvelle vie. Encore faut-il que les syndicats de salariés les informent en temps et en heure. C'est cela aussi un service rendu à l'adhérent.

Ces quatre années ont été très intenses et instructives. J'ai pu mesurer à quelle vitesse les lois et autres règlements changent la vie des salariés. Il faut donc tout le temps s'adapter,

trouver des réponses aux nouvelles situations. Les gouvernements changent mais les salariés seront toujours là pour créer les richesses dont notre pays a besoin. Le Conseil Fédéral s'est saisi de cette situation en menant les réflexions et en faisant les propositions nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des salariés et de leur rémunération. Ne dit-on pas que tout travail mérite salaire ? Je dirai un salaire décent permettant de vivre décemment.

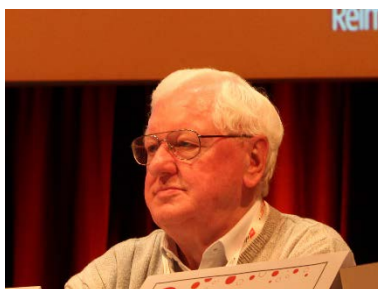
Je n'oublierai jamais ces quatre années qui m'ont permis de faire beaucoup de nouvelles connaissances, que ce soit au niveau des personnes ou des structures. Rencontrer des responsables d'horizons divers et variés a été très enrichissant pour moi. De même, côtoyer la jeunesse permet de rester jeune d'esprit. Pour le reste il faut accepter de vieillir un peu tous les jours. Il faut également faire place à plus jeune que soi et ne pas « faire le mandat de trop » comme disent les politiques. Une page s'est donc tournée à Reims et j'irai moins souvent à Paris.

Georges Eckert  
Conseiller Fédéral sortant

# Bienvenue au congrès de la FGA-CFDT



Fabien Guimbretière  
Nouveau Secrétaire Général



Georges Eckert  
Conseiller Fédéral sortant



Patrick Massard  
Ancien Secrétaire Général

C'est devant 400 congressistes et les représentants des pays de la Lituanie, la Bulgarie, l'Italie et l'Espagne que Patrick Massard présente le rapport d'activité dense de la fédération des quatre dernières années lors de ce congrès de Reims qui a eu lieu du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Lors de cette mandature 2013/2017, si nous ne pouvons pas parler de redressement, nous parlerons de stagnation. Les plans de restructuration à répétition ont cessé et le niveau d'emploi a stagné, voire s'est très légèrement redressé en fin de mandature.

L'emploi et la sécurisation des parcours professionnels ont été le fil rouge de cette mandature qui s'achève. Par petites touches, la FGA-CFDT continue de creuser le sillon pour renforcer les droits des salariés. Dans l'industrie agroalimentaire, cela s'est traduit par la signature du premier accord multi-branche en 2013, suivi par deux autres en 2014 et 2015. Tout à fait novateurs, ces accords d'un genre nouveau ouvrent la voie pour bâtir un socle commun à tous les salariés du secteur. Fer de lance dans ces négociations, la FGA-CFDT a beaucoup œuvré seule face aux employeurs pour que cela soit possible et continuera de le faire.

Comment, enfin, ne pas parler de la représentativité dans ce rapport d'activité ? La consécration pour la CFDT quand, le 30 avril dernier, les chiffres ont été publiés. En 2017, nous sommes devenus la première organisation syndicale dans le secteur privé en France.

Ce résultat, nous le devons à tous nos militants qui, chaque jour, nous représentent dans les entreprises et les administrations. Mais aussi à tous les salariés des TPE et de la production agricole qui, par leur vote, nous ont témoigné leur confiance. Sans arrogance, nous devons poursuivre nos efforts pour capitaliser et renforcer ce résultat. Dans le secteur de l'agroalimentaire, nous pouvons être fiers de nos résultats qui nous mettent à la première place dans l'industrie agroalimentaire et dans les services à l'agriculture, et troisième en production agricole, sachant que les élections, pour ce secteur, auront lieu en janvier 2019.

Dans le paysage syndical en Europe et à l'International, la FGA-CFDT s'est employée à construire une synergie entre acteurs qui partagent une vision similaire du monde.

La plupart des questions fondamentales sont des questions d'ordre européen ou international qui dépassent les cadres juridique et politique nationaux (ex : la migration, l'environnement, l'agriculture, l'accès à l'alimentation, les stratégies des multinationales...). La FGA-CFDT s'est organisée dans la mesure de ses moyens, pour être en mesure de discuter et peser là où les décisions se prennent (les institutions européennes et internationales, les multinationales...).

Nous avons, à cette fin, renforcé nos liens avec nos homologues européens et internationaux.

L'une des priorités de cette mandature a également été de décloisonner le secteur « Europe - International », de manière à donner une dimension européenne à tous ceux qui représentent la FGA-CFDT.

Après avoir listé sa dernière mandature, Patrick Massard annonce qu'il est temps de passer la main à une nouvelle équipe, résolument tournée vers l'avenir et invite tous les congressistes à alimenter les réflexions et débats également résolument tournés vers l'avenir.

A suivre dans le prochain « Branche et vous » la feuille de route votée au congrès de Reims.

Gérard Cloutour  
Nouveau Conseiller Fédéral

# Interview de Patrick Massard

---

Propos recueillis par Gérard Cloutour :

**GC : Qu'est-ce qui t'a donné envie de faire du syndicalisme à la CFDT. Ton parcours ?**

PM : On ne peut pas dire que j'ai eu envie de faire du syndicalisme à la CFDT.

J'ai travaillé dans l'agroalimentaire chez Quaker, aujourd'hui Nestlé Purina. Dès le début dans cette entreprise je me suis intéressé au travail des délégués. J'ai vite compris que les conditions de travail et de rémunération dans cette entreprise étaient le fruit du travail de ces délégués. J'étais alors en CDD. Ayant appris qu'ils étaient syndiqués à la CFDT, j'ai promis de les soutenir en me syndiquant dès mon passage en CDI, ce que j'ai fait dès que j'ai été embauché 1 an après.

Pour l'équipe en place, il n'était pas fréquent qu'un jeune s'intéresse à leur travail et encore moins qu'il fasse seul la démarche de se syndiquer. J'avais 21 ans à l'époque et ils n'ont pas tardé à me mettre sur la liste des délégués du personnel. J'ai été élu fin 1990.

Après ça a été assez rapide, j'ai enchaîné les mandats d'élu CE, délégué syndical, délégué syndical central, élu au comité d'entreprise européen puis secrétaire du syndicat agroalimentaire de la Loire.

Odile Beillouin secrétaire générale de la FGA de 1994 à 2002 m'a téléphoné en janvier 1999 pour que je rejoigne l'équipe fédérale. Ce que j'ai fait en avril 1999 ou je suis arrivé sur un poste de secrétaire fédéral. Puis j'ai été élu secrétaire national au congrès de Nîmes, en 2006 et secrétaire général au conseil fédéral d'Obernai, en 2007.

**GC : Ta première action comme secrétaire général ?**

PM : Mon prédécesseur, Hervé Garnier, avait amorcé une profonde mutation dans le fonctionnement de la fédération. Cette réorganisation venait de la réflexion que nous avons menée suite à la tournée des syndicats en 2003. Hervé avait déjà mis en place un certain nombre de choses avant de s'en aller, comme l'animation en production agricole ou bien encore l'animation territoriale.

J'ai pour ma part poursuivi le travail. Ça nous a conduits au congrès statutaire de Paris, en 2009, avec la mise en place de la commission exécutive, le conseil fédéral tel que nous le connaissons aujourd'hui, les UPF, les secteurs ou bien encore l'assemblée annuelle des syndicats. C'est le premier dossier sur lequel j'ai travaillé en tant que secrétaire général. Un dossier qui a profondément changé le fonctionnement de la fédération. Je dirai donc qu'il y a un avant congrès de Paris et un après congrès de Paris.

**GC : Tes regrets en partant ?**

PM : Je n'ai vraiment aucun regret. J'ai été 10 ans secrétaire général de la FGA, c'est le plus long mandat qu'un secrétaire général a eu à la fédération.

A la CFDT on a une règle non écrite, on fait deux à trois mandats et puis on s'en va. Je me suis donc appliqué cette règle après deux mandats et demi. J'ai estimé qu'il était temps de passer la main, autant pour moi que pour l'organisation.

A près de 50 ans j'ai besoin d'un nouveau challenge pour ma dernière partie de carrière. Je ne voulais pas laisser les habitudes s'installer. Dans une organisation il faut avoir régulièrement un regard neuf, des idées nouvelles pour ne pas se scléroser, c'est ce que Fabien et son équipe devront désormais apporter.

**GC : Comment vois-tu la FGA demain ?**

PM : Pas très différente d'aujourd'hui dans le sens où la FGA a toujours su s'adapter et vivre avec son temps.



Beaucoup d'hommes et de femmes sont passés en responsabilité à la FGA dont 6 secrétaires généraux, Fabien étant le 7<sup>e</sup>. Et bien malgré tout, la FGA est toujours la FGA avec une cohérence dans son action qui est impressionnante, je m'en suis aperçu en relisant des textes du congrès de Vertou en 1980, le congrès fondateur de la FGA.

La FGA va donc continuer son bonhomme de chemin en s'adaptant à la réalité d'aujourd'hui et en relevant les défis qui lui sont posés.

Les Hommes sont faits pour passer et transmettre.

Ca a toujours été le cas à la FGA, c'est ce qui fait sa force. La résolution générale votée au congrès de Reims montre qu'elle est bien ancrée dans son temps.

# Déclaration de l'UFR-FGA à l'UCR

---



**Séance n°5 des 10, 11 et 12 octobre 2017**

**URR ou UFR : UFR-FGA**

**Intervenant : Gérard CLAUTOUR**

**Débat : Actualité revendicative**

Lors de son bureau du 26 septembre 2017, l'UFR-FGA s'est positionnée sur la proposition du gouvernement d'augmenter la CSG de 1,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle se prononce pour la poursuite des actions nécessaires qui visent à atteindre le plein emploi, seul susceptible d'assurer la garantie financière du système social auquel nous sommes attachés.

Nous comprenons que celle-ci soit affectée pour une baisse des charges patronales, c'est une des actions nécessaires qui visent à atteindre le plein emploi, seul susceptible d'assurer la garantie financière du système social auquel nous sommes attachés.

Nous ne comprenons pas que celle-ci soit affectée pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé. Jusqu'à ce jour, le pouvoir d'achat du secteur privé était laissé au bon vouloir du patronat et celui du public par l'Etat.

Ce qui était inimaginable hier, arrive aujourd'hui. La pension des retraités est amputée pour augmenter le salaire des actifs.

Tel qu'évoqué, ce projet peut entraîner des oppositions intergénérationnelles et confiner au corporatisme, ce qui ne serait guère souhaitable.

L'UFR le refuse et demande à l'UCR d'avoir une approche pédagogique pour une bonne compréhension à moyen et long terme par les retraités CFDT.

Nous demandons la distinction des mesures à prendre :

- Maintien du paritarisme pour la gestion de l'assurance chômage, donc un financement spécifique.
- La prise en compte des revendications des retraités CFDT en ce qui concerne le pouvoir d'achat : indexation sur les salaires, suppression du 1% solidarité sur les retraites complémentaires du privé, équité entre les régimes de retraite en ce qui concerne la réversion.

La réforme qui doit s'engager en 2018 doit conduire à ce qu'aucune pension complète ne soit inférieure au SMIC net.

- Le maintien de l'ISF dans ses composantes, signal indispensable aux efforts demandés aux retraités.  
Cette option doit permettre d'élever significativement les plafonds de ressources aujourd'hui envisagés.  
Ce point doit être accompagné d'un renforcement de la « chasse aux fraudeurs » et « optimiseurs » de tous bords (Rn'bi, Amazon, ...).
- Le coût de la mutuelle (ou assurance) santé crée une charge financière très lourde au passage à la retraite. L'UCR doit se mobiliser pour atténuer ce passage, la déductibilité de 50% des complémentaires santé du revenu imposable et d'un crédit d'impôts (financé par la CSG) pour les non imposables. Faut-il créer une assurance-maladie universelle (Article d'Yves Verollet dans le fil bleu N° 245) ? Et la publication de la note, complémentaire santé, sortir de l'incurie par Terra-nova, nous invite à débattre de la place des complémentaires dans notre système de santé. Dans le droit Européen les *« mutuelles sont assimilées à des compagnies d'assurance dans un régime concurrentiel qui place la segmentation des clients au cœur des stratégies. Le tout dans un contexte de transformation du monde du travail et donc de la protection sociale qui lui est associée, et une révolution technologique via le numérique. C'est une révolution silencieuse. »*

Le Bureau de l'UFR-FGA est attaché au principe du développement de la syndicalisation des retraités et du syndicalisme de proximité.

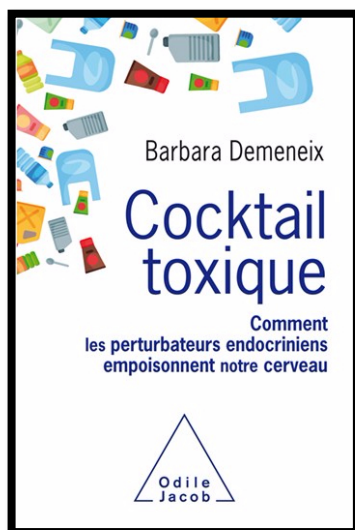
Pour cela, elle souhaite l'appui de l'UCR et des UTR pour élargir la mise en place de SSR-FGA dans tous les départements.

Pour l'UFR-FGA  
Gérard Cloutour

# Environnement, Santé

## Présentation d'un livre

---



Spécialiste des hormones, la biologiste Barbara Demeneix, 64 ans, a développé des méthodes innovantes pour détecter *in vivo* la présence de polluants environnementaux. Sa réussite phare ? Des têtards transgéniques qui deviennent fluorescents en présence de polluants perturbateurs endocriniens. « *Alors que l'analyse chimique classique ne permet de mesurer que quelques substances prédéfinies, ces biomarqueurs prennent en compte l'effet cocktail de la globalité des polluants présents dans l'eau* », souligne-t-elle. Actuellement directrice du département Régulations, développement et diversité moléculaire<sup>1</sup> au MNHN de Paris, cette chercheuse a réalisé un parcours très international. Après des études en Grande-Bretagne (où elle est née), au Canada, en Allemagne et en France, elle s'intéresse aux hormones thyroïdiennes qui sont essentielles pour le développement du cerveau des mammifères et la métamorphose des amphibiens.

Quelques années plus tard, ses travaux conduisent à la création, en 2006, de la société Watchfrog qui commercialise les fameux têtards fluorescents. Cette biotechnologie très originale va permettre des progrès importants en matière de protection de l'environnement et de santé publique : plus de 50 000 produits chimiques sont actuellement sur le marché sans que leurs effets sur la santé ou la biodiversité n'aient jamais été mesurés. Très sensible aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes femmes scientifiques, elle y prête une attention particulière. En 2011, elle a été récompensée par la revue *Nature* pour son implication auprès de jeunes chercheurs et de jeunes chercheuses.

C'est dire à quel point Barbara Demeneix est en alerte à tout ce qui peut altérer notre qualité de vie et son équilibre. Dans son dernier livre *Cocktail toxique* (Odile Jacob, 2017) elle démontre combien l'équilibre thyroïdien est indispensable dès notre vie in-utéro pour permettre un bon développement du fœtus puis du nouveau-né.

Nous aborderons avec elle les conséquences potentielles de ses dérèglements sur le QI (Quotient Intellectuel), sur certains troubles du comportement, voire d'impact sur certaines maladies neurologiques. Un déséquilibre peut affecter trois générations et il est donc nécessaire de proposer quelques mesures très concrètes : par exemple utiliser du sel iodé car l'iode est indispensable au bon fonctionnement de la thyroïde (le sel marin lui ne contient pas d'iode), il faut également lutter politiquement contre la présence de certaines substances dans l'alimentation qui créent les bases d'un cocktail toxique, pour ne pas dire explosif !

# Article sur le vieillissement démographique

---

## **Les jeunes générations seront durement touchées par le vieillissement démographique et la montée des inégalités**

Il ressort du nouveau rapport « Preventing Ageing Unequally » publié par l'OCDE que les jeunes générations feront face à des risques accrus d'inégalité à un âge avancé par rapport aux retraités actuels. L'âge sera vécu de manière radicalement différente pour les générations nées à partir des années 60, sous l'effet de l'allongement de la durée de vie, de la diminution de la taille des cellules familiales, du creusement des inégalités tout au long de la vie active et des réformes qui ont réduit les pensions de retraite. Certains groupes font face à des risques élevés de pauvreté pendant la vieillesse.

En 1980, il y avait 20 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes d'âge actif en moyenne dans la zone OCDE ; en 2015, ce nombre avait augmenté à 28 et devrait presque doubler d'ici 2050, voire plus dans de nombreux pays de l'OCDE et économies émergentes, pour atteindre 53. Parallèlement, les inégalités s'accroissent d'une génération à l'autre et sont déjà plus marquées chez les jeunes qui se lancent aujourd'hui dans la vie active que chez les personnes âgées.

Les personnes âgées de demain connaîtront donc des situations beaucoup plus variées : elles vivront plus longtemps, mais elles seront aussi plus nombreuses à avoir connu des épisodes de chômage et des salaires bas, tandis que certaines auront mené des carrières stables et bien rémunérées.

Les auteurs du rapport expliquent que les inégalités dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et des revenus commencent à s'accumuler très tôt. Ainsi, en moyenne sur l'ensemble des pays, un homme de 25 ans diplômé de l'enseignement supérieur peut espérer vivre près de 8 ans de plus que son homologue moins diplômé ; pour les femmes, cet écart est de 4,6 ans. À tout âge, les personnes en mauvaise santé travaillent moins et ont des revenus moindres même lorsqu'elles travaillent. Pour les hommes peu instruits, être en mauvaise santé réduit les revenus d'activité perçus tout au long de la vie professionnelle de 33 %, contre une perte de 17 % pour les hommes ayant un niveau d'études élevé.

Les personnes aux revenus modestes ont généralement une espérance de vie inférieure à celle des personnes aux revenus élevés, ce qui diminue encore la totalité des prestations de retraite qu'elles perçoivent. Le relèvement de l'âge de la retraite tend à creuser les inégalités en termes de prestations totales entre les hauts et les bas salaires, mais l'impact est limité. Néanmoins, les inégalités entre hommes et femmes pendant la vieillesse vont probablement rester considérables : à l'heure actuelle, les prestations de retraite annuelles perçues par les plus de 65 ans sont inférieures de 27 % environ en moyenne pour les femmes, et ces dernières sont beaucoup plus touchées que les hommes par la pauvreté au moment de la vieillesse.

Les problèmes liés aux inégalités pendant la vieillesse sont encore plus graves dans les


économies émergentes : plusieurs d'entre elles, notamment le Brésil, la Chine et l'Inde, sont confrontées à un vieillissement rapide de leur population à un stade relativement précoce de leur développement et à des inégalités plus prononcées sur le plan de la santé que les pays de l'OCDE, et disposent d'un filet de protection sociale moins efficace.

Pour relever ces défis, l'OCDE préconise d'adopter une approche globale articulée tout au long des parcours de vie et axée sur trois domaines :

- Prévenir les inégalités avant qu'elles ne s'accumulent au cours de la vie. Il convient pour se faire d'offrir des services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants de qualité, d'aider les jeunes défavorisés à s'insérer efficacement sur le marché du travail et d'augmenter les dépenses de santé allouées aux mesures de prévention pour cibler les catégories de population à risque.
- Atténuer les inégalités profondément enracinées. Les services de santé doivent adopter une approche davantage centrée sur le patient, tandis que les services de l'emploi doivent redoubler d'efforts pour aider les chômeurs à retrouver du travail et pour supprimer les obstacles qui empêchent les travailleurs âgés de rester en poste ou d'être recrutés.
- Prendre en charge les inégalités au moment de la vieillesse. Si elles ne peuvent pas éliminer totalement les inégalités entre les personnes âgées, les réformes des régimes de retraite peuvent les atténuer. Une conception bien pensée des régimes du premier pilier peut limiter l'influence qu'exercent les différences socioéconomiques en termes d'espérance de vie sur les pensions de retraite. Certains pays ne sont pas en mesure de garantir un revenu suffisant aux retraités, et plus particulièrement aux femmes. Pour lutter contre les inégalités dans la prise en charge de la dépendance, il faut rendre les soins à domicile abordables pour tous et améliorer le soutien apporté à l'entourage.

Des informations plus détaillées, notamment le rapport et les notes par pays sont disponibles sur le site : <http://oe.cd/pau2017>

Source :

 [oe.cd.org](http://oe.cd/pau2017) /fr/presse/les-jeunes-generations-seront-durement-touchees-par-le-vieillissement-demographique- et-la-montee-des-inegalites.htm

Le 18/10/2017

# Vie des sections

---

## Section Syndicale des Retraités des Vosges

Journée conviviale pour les adhérents CFDT de la SSR Agro des Vosges et de l'ULR de la Plaine



Le 4 octobre, nous nous sommes retrouvés au GAEC du Braumont chez les Frères Lanterne à Rancourt, petit village aux environs de Vittel, pour la visite de la méthanisation et de la fabrication de la spiruline.

L'unité de méthanisation à Rancourt produit de la spiruline grâce à la chaleur dégagée par la méthanisation. Une micro-algue dont raffolent les sportifs pour sa teneur élevée en protéines



Cette visite a été suivie d'un repas servi dans un restaurant de la région pour partager la "potée lorraine".



Journée très appréciée et à renouveler.

Françoise Pigenel



# Déclarations de la commission exécutive CFDT Retraités

---



## DÉCLARATION

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS  
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75950 PARIS CEDEX 19  
TÉL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21  
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

**N°17 du 30 octobre 2017**

*Déclaration de la commission exécutive CFDT Retraités*

### **La CFDT Retraités opposée à la suppression de la généralisation du tiers payant**

Le tiers payant ne sera pas généralisé à tous les patients au 30 novembre 2017, comme l'avait décidé le précédent gouvernement dans le cadre de sa loi Santé. Un amendement gouvernemental au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), prévoit la suppression de cette généralisation.

Cette décision n'est pas une surprise puisque le président de la République l'avait annoncée au cours de la campagne présidentielle et que la ministre de la Santé avait repris cette position dès les premières semaines de sa prise de fonction.

Même si le tiers payant généralisé est devenu un droit pour les patients en affection de longue durée (ALD) et les femmes enceintes - les bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS étant concernés avant la loi Santé -, cette généralisation **allait permettre d'éviter à des millions de personnes modestes d'avancer le prix de leur consultation.**

Largement pratiqué en Europe, le tiers payant subit un nouveau coup d'arrêt en France. Il est difficile de ne pas voir dans cette décision le résultat du lobbying effréné de certaines organisations professionnelles.

La CFDT Retraités dénonce le choix du gouvernement de céder aux pressions. Elle demande que la ministre de la Santé mette en œuvre cette avancée importante pour **permettre à tous un meilleur accès aux soins.**



**N° 19 du 20 décembre 2017**

*Déclaration du bureau national de CFDT Retraités*

### **Hausse de la CSG, perte de pouvoir d'achat, coût de la santé et de la perte d'autonomie**

#### **Une actualité sociale mouvementée qui mobilise la CFDT Retraités**

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 entérine la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG).

La CFDT Retraités déplore que le Gouvernement n'ait pas entendu les retraités qui protestaient contre cette mesure inéquitable.

La majorité des retraités sont les grands perdants de cette réforme. Cela se traduit par une nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat en baisse depuis 25 ans. Le Conseil d'orientation des retraites vient de le confirmer : en cause, le décalage et la faible revalorisation des pensions ainsi que l'augmentation des prélèvements sociaux.

Après le transfert des cotisations salariales chômage et maladie vers la CSG, les retraités du secteur privé restent les seuls contributeurs à l'assurance-maladie par leur cotisation à hauteur de 1 % sur les retraites complémentaires. Il faut mettre fin à cette situation injustifiée.

La CFDT Retraités réaffirme son attachement à la CSG pour financer les prestations universelles et de solidarité de la protection sociale.

La hausse de la CSG doit être dédiée, au moins en partie, à l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie et à une participation à l'assurance-maladie complémentaire des retraités.

La hausse du forfait hospitalier ajoutée au niveau record des dépassements tarifaires des médecins vont à coup sûr augmenter le prix des complémentaires santé, déjà plus élevé pour les retraités. La remise en question de la généralisation du tiers payant, la hausse prévisible du nombre de déserts médicaux, avec des répercussions sur l'accès aux soins, sont d'autres freins au droit à la santé.

Un récent rapport parlementaire sur la mise en œuvre de la loi « Adaptation de la société au vieillissement » confirme nos analyses, lors de sa publication. Il souligne une application « disparate et hétérogène d'un territoire à l'autre », ce qui aggrave les inégalités. S'agissant de la réforme de la tarification des Ehpad, il se prononce pour un moratoire d'un an sur la convergence des forfaits dépendance. La CFDT Retraités revendique une réforme de fond.

La CFDT Retraités soutient l'action engagée, dans les Ehpad par la Fédération CFDT Santé Sociaux et l'appel à la grève du 30 janvier 2018. L'amélioration des conditions de travail des personnels est un gage de meilleure qualité de vie des résidents.

La future réforme des retraites offre une opportunité pour faire valoir nos revendications :

- pour un nouveau mode d'indexation des pensions (sur les salaires) permettant une évolution solidaire du niveau de vie des retraités et des salariés ;
- pour une revalorisation substantielle du minimum contributif garantissant une pension minimale, pension totale pour une carrière complète, égale au Smic net ;
- pour des mesures garantissant l'égalité de retraite entre femmes et hommes.

La CFDT Retraités se mobilisera sur tous ces chantiers qui feront notre actualité en 2018.